

# Procédure d'inscription

### Table des matières

Introduction	2
Documents concours : brochure/guide, arrêté d'ouverture, notes de cadrage	4
Procédure d'inscription dématérialisée	5
La pré-inscription	6
Connexion à l'espace candidat	
La clôture de l'inscription	11
Le dépôt des pièces justificatives	13
La gestion de votre espace candidat	13
Aide à la constitution des pièces de votre dossier	14
Aide à la demande d'équivalence de diplômes	15
Pour les candidats ayant une reconnaissance de travailleur handicapé	16
Mot de passe et identifiant	17

### Introduction

Vous souhaitez vous inscrire à un concours ou à un examen professionnel organisé en 2021 par le Centre de gestion de la Savoie.

\*\*\*

Soyez attentif à la constitution de votre dossier d'inscription et aux pièces requises.

Soyez attentif à la date limite de dépôt ou d'expédition de celui-ci.

Cette date est indiquée dans le dossier d'inscription et sur le calendrier en ligne.

Votre dossier doit être déposé par voie dématérialisée sur votre espace candidat ou transmis par voie postale si vous êtes dans l'impossibilité de le déposer sur l'espace candidat, le cachet du prestataire faisant foi, au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

\*\*\*

Les modifications des coordonnées personnelles sont possibles à tout moment par simple mail adressé à l'adresse suivante : concours@cdg73.fr.

Les candidats signaleront tout changement dans le dossier au plus tôt au service concours afin de mettre à jour les dossiers d'inscription, par simple mail adressé à l'adresse suivante : concours@cdg73.fr.

Nous demandons aux candidats de privilégier au maximum le dépôt des dossiers d'inscription et pièces requises sur les espaces candidats, l'ensemble des étapes des concours étant dématérialisé.



N'hésitez pas à contacter le service concours pour une aide à la préinscription au 04 79 96 65 65.



Les candidats souhaitant cependant transmettre leur dossier papier par courrier devront l'envoyer à l'adresse suivante :

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie Parc d'activités Alpespace – 113 voie Albert Einstein FRANCIN 73800 PORTE-DE-SAVOIE

Le dossier d'inscription pourra aussi être déposé dans les locaux du Centre de gestion aux heures d'ouverture suivantes :

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.



#### **Attention:**

Les dossiers papier seront alors simplement scannés par le service concours et déposés sur les espaces candidats.

Toutes les étapes des concours étant dématérialisées, les documents transitent par les espaces candidats.

Pour les dossiers envoyés par un prestataire, les candidats sont invités à vérifier que l'affranchissement est suffisant : tous les courriers taxés au destinataire seront refusés et ne pourront valablement pas faire l'objet d'un deuxième envoi après la date limite de dépôt des dossiers.

Tout dossier d'inscription déposé sur l'espace candidat, adressé ou déposé à l'accueil du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie qui ne serait pas le dossier généré par l'application sera rejeté.

Exemples:

Dossier d'un autre candidat photocopié et corrigé manuellement ou de façon informatique

Dossier d'un autre CDG

Copie d'écrans

Dossier sur papier libre, modèle rédigé par le candidat

Etc ...

## Documents concours : brochure/guide, arrêté d'ouverture, notes de cadrage



Chaque concours comprend un ensemble de documents consultables :

- → La brochure / le guide
- → L'arrêté d'ouverture et le ou les arrêtés modificatifs
- → L'arrêté de désignation des membres du jury
- → Les notes de cadrage des épreuves
- → Les sujets précédents des épreuves écrites
- → Le rapport de jury éventuellement, etc ...

Ces documents comprennent des informations sur la constitution du dossier, le calendrier (date limite de dépôt des dossiers, dates de la période d'inscription, conditions d'accès à l'opération, dates des écrits etc...).

Vous retrouvez toutes les informations et tous les documents d'aide à la préparation des concours et examens professionnels

- ⇒ sur le site régional des concours à l'adresse suivante : https://www.cdg-aura.fr/, rubrique :
- « Rechercher un concours ou un examen »
- ⇒ sur le site du CDG73, <u>www.cdg73.fr/</u>, rubrique « concours-emploi », se pré-inscrire et ensuite dans la colonne du concours en question

### Procédure d'inscription dématérialisée

#### Comment s'inscrire à un concours ?

A partir du 1<sup>er</sup> août 2020, l'inscription est entièrement dématérialisée.

#### Elle s'effectue en 3 étapes :

#### La pré-inscription en ligne

création du dossier durant la période d'ouverture des pré-inscriptions création automatique de l'espace candidat lorsque la pré-inscription est validée

#### Le dépôt du dossier et la clôture de l'inscription

dépôt du dossier d'inscription sur l'espace candidat avant la date limite de dépôt clôture de l'inscription avant la date limite de dépôt

### Le dépôt des pièces justificatives

dépôt des pièces justificatives avant la date limite fixée pour chaque pièce

L'inscription du candidat ne sera définitive qu'après la clôture de l'inscription par le candidat.

### **AVANT DE S'INSCRIRE**

Avant de débuter l'inscription, vous devez disposer du logiciel Adobe Reader pour enregistrer le dossier d'inscription en .pdf.

#### EN CAS D'ERREUR DE SAISIE

En cas d'erreur de saisie après validation de la pré-inscription et avant le dépôt du dossier sur votre espace candidat, vous avez deux solutions :

- > Si l'erreur concerne la voie d'accès, la spécialité ou l'option : vous devez effectuer une nouvelle pré-inscription. Cette démarche ne sera possible que jusqu'à la date de clôture des inscriptions.
- > Si l'erreur concerne une autre information : vous pouvez corriger votre dossier de pré-inscription en rouge exclusivement sur le document .pdf.

Vous pouvez également transmettre un mail avec les corrections à apporter au service concours qui se chargera de procéder aux corrections :

#### A l'adresse suivante : concours@cdg73.fr

En cas de contradiction entre les données saisies en ligne et les données rectifiées sur le dossier déposé, les services du Centre de gestion donneront foi aux corrections inscrites en rouge.

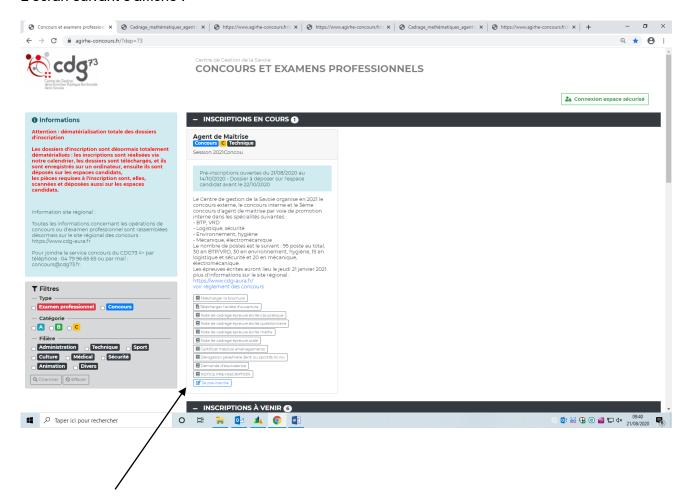
En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter le service concours soit par mail : concours@cdg73.fr soit par téléphone : 04 79 96 65 65

### La pré-inscription

### Pour débuter l'inscription, rendez vous

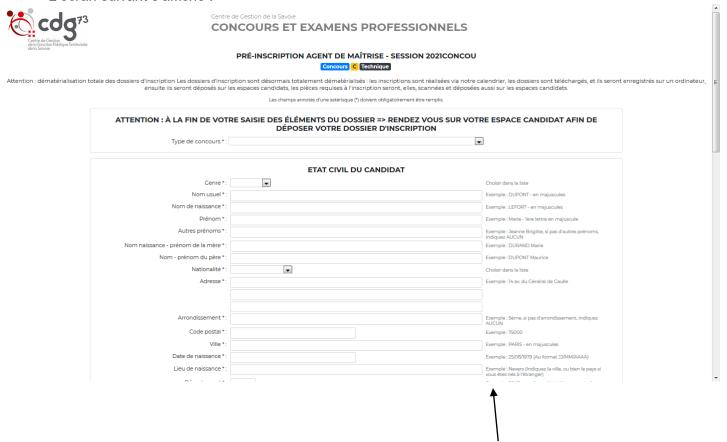
- ⇒ sur le site régional des concours à l'adresse suivante : <a href="https://www.cdg-aura.fr/">https://www.cdg-aura.fr/</a>,
  - o rubrique: « Rechercher un concours ou un examen »
  - o puis cliquer sur le grade recherché
  - o vous arrivez alors sur la fiche du grade
  - o cliquez ensuite sur « se pré-inscrire »
- ⇒ sur le site du CDG73, www.cdg73.fr/, rubrique « concours-emploi »
  - o rubrique « se pré-inscrire »
  - o le calendrier des concours s'ouvre
  - o cliquez ensuite sur la rubrique « se pré-inscrire », dans colonne du concours en question

#### L'écran suivant s'affiche :



Cliquer sur « se pré-inscrire »

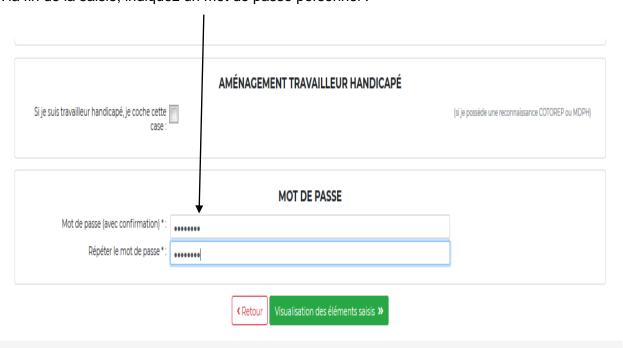
### L'écran suivant s'affiche :



Compléter alors toutes les rubriques demandées, une aide figure sur la droite de l'écran pour chaque rubrique.

Tous les champs sont obligatoires.

A la fin de la saisie, indiquez un mot de passe personnel :



Visualisez les éléments saisis et conservez l'identifiant attribué à votre dossier et le mot de passe personnel que vous avez inscrit.



Modifiez les informations saisies si nécessaire en cliquant sur « <Retour » ou cliquez sur « ✓ valider. ».



Centre de Gestion de la Savoie

### INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS

Déconnexion

i Bonjour Mme XX XX,
Vous êtes inscrite au concours 2021Concou Externe de Agent de Maîtrise, spécialité bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers
Votre pré-inscription a été enregistrée le 03/08/2020 15:26, votre dossier est en cours de transmission auprès du Centre de Gestion.

IMPORTANT: Veuillez noter les informations suivantes, elles vous seront utiles afin d'accéder par la suite à l'ensemble des services sécurisés



Un mail de confirmation de pré-inscription vous a été adressé à l'adresse concours@cdg73.fr

Vous pouvez récupérer votre dossier pdf de pré-inscription en cliquant sur l'icône ci-après 🚶

Votre dossier peut, soit apparaître d'office sur votre écran, selon votre navigateur, soit être dans les téléchargements.

Vous pouvez aussi le récupérer sur votre espace candidat à l'aide de votre identifiant et du mot de passe choisi lors de la pré-inscription.

Un mail de confirmation vous a été adressé par mail. Veuillez vérifier vos mails indésirables.

#### Exemple:

De:cdg73@agirhe-concours.fr[mailto:cdg73@agirhe-concours.fr]

Envoyé: ieudi 13 août 2020 11:48

Objet : Préinscription concours - Fonction Publique Territoriale

Bonjour

Nous vous informons que votre préinscription au concours EXTERNE d'agent de maîtrise territorial session 2021, dans la spécialité ENVIRONNEMENT, HYGIENE, a bien été enregistrée.

Votre inscription ne sera effective qu'après avoir déposé votre dossier d'inscription sur votre espace candidat et cliqué sur "clôturer mon inscription", au plus tard à la date limite de dépôt des dossiers. Après cette date, vous ne pourrez plus clôturer votre inscription.

Si vous n'avez pas encore téléchargé ou enregistré votre dossier, vous pouvez le récupérer sur votre espace candidat ("Connexion espace sécurisé" sur la page des préinscriptions) avec les codes d'accès suivants : Identifiant : 27659

Mot de passe : indiqué lors de votre pré-inscription

En cas d'oubli, vous pouvez réinitialiser votre mot de passe en vous rendant à l'adresse suivante : https://www.agirhe-concours.fr/index.aspx?dpt=73&aff=log&mdpoublie=true

La procédure de dépôt des pièces justificatives sur votre espace candidat est disponible sur la page des préinscriptions. N'hésitez pas à la consulter à chaque étape de l'opération.

Afin de confirmer votre adresse email, merci de cliquer sur le lien suivant : https://www.agirhe-concours.fr/index.aspx?dpt=73&aff=log&canverif=Mic2NTBQkVMRkIPUkV8SmVzc2iyYQ==&verifemail=rue\_e

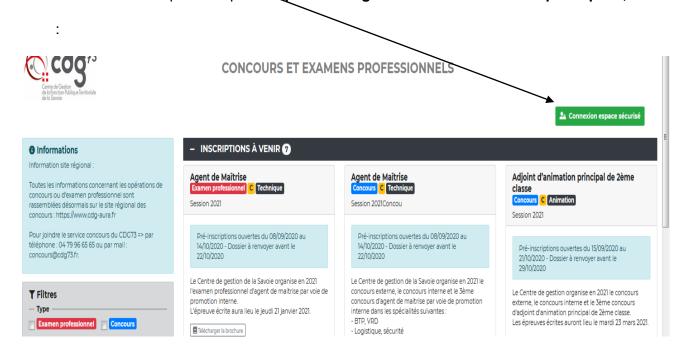
Via ce mail, vous pourrez réinitialiser votre mot de passe si vous l'égarez.

Mais vous devrez également confirmer votre adresse mail, procédure obligatoire afin de s'assurer que le mail est juste et bien recevoir toutes les informations du CDG.

### Connexion à l'espace candidat

Vous pouvez vous connecter via ce dernier lien.

Ou via l'écran de pré-inscription https://www.agirhe-concours.fr/index.aspx?dep=73,

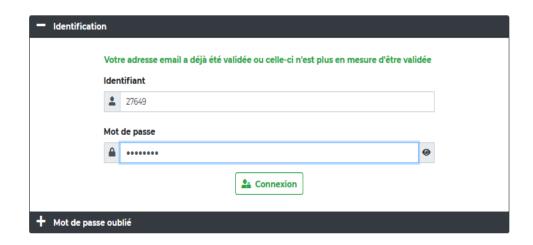


⇒ Insérez votre identifiant et votre mot de passe :



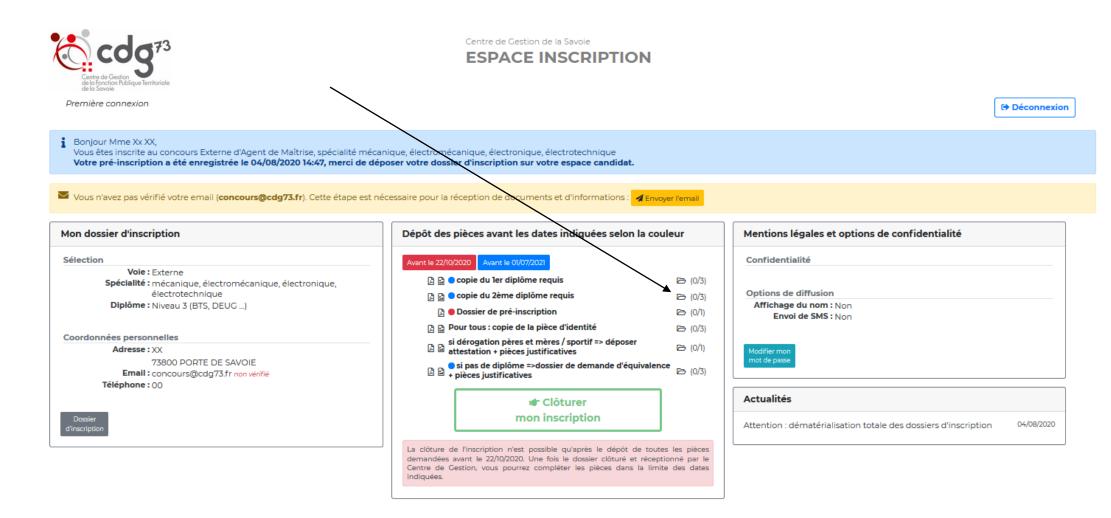
Centre de Gestion de la Savoie

IDENTIFICATION



### La clôture de l'inscription

> Sur votre espace candidat, dans le bloc des « **Dépôt des pièces** », déposez votre dossier d'inscription avant la date limite de dépôt, ainsi que toute autre pièce requise, dont vous disposez déjà.

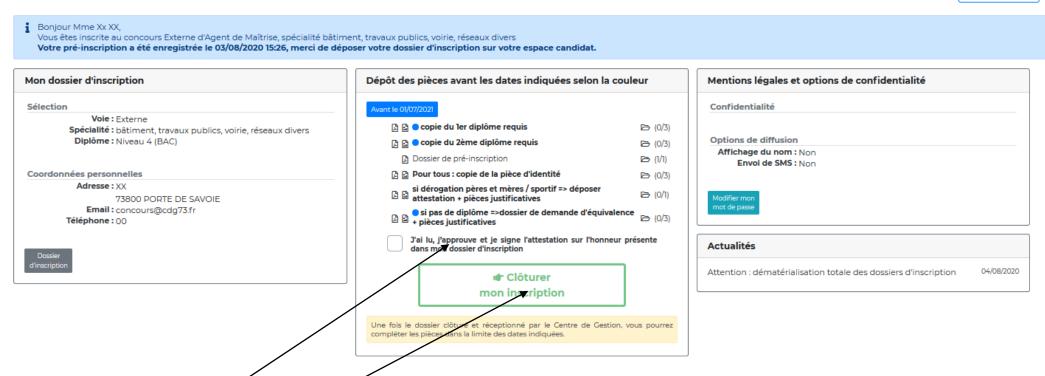




**ESPACE INSCRIPTION** 

Première connexion

⊕ Déconnexion



- Cliquez sur « J'ai lu, j'approuve et je signe l'attestation sur l'honneur présente dans mon dossier d'inscription ».
- Cliquez sur « clôturer mon inscription » avant la date limite de dépôt. Après cette date, il ne vous sera plus possible de clôturer votre inscription. Vous ne serez donc pas inscrit.

Vous êtes désormais inscrit à l'opération choisie. Le centre de gestion est en attente des autres pièces justificatives nécessaires à la recevabilité du dossier.

### Le dépôt des pièces justificatives

- Sur votre espace candidat, dans le bloc des « Pièces », déposez vos pièces justificatives avant la date limite fixée pour chacune d'elles. Lorsque la date limite de dépôt d'une pièce est atteinte, il ne vous sera plus possible de la déposer. Votre dossier sera alors rejeté.
- A tout moment, il vous sera possible de visualiser vos pièces. La modification et la suppression de pièce interviennent jusqu'à la date limite de dépôt de la pièce.
- ➤ Si vous souhaitez déposer une pièce supplémentaire non mentionnée dans le bloc des « *Pièces* », adressez votre pièce par mail à <u>concours@cdg73.fr</u> en précisant le type de concours, votre nom, votre prénom et votre identifiant. Elle sera alors ajoutée à vos documents en ligne et apparaîtra sur votre espace candidat après validation du service concours. Selon le type de pièce, celle-ci pourra être acceptée ou rejetée en fonction de la date d'envoi.

### La gestion de votre espace candidat

Tout au long de l'opération, votre espace candidat vous permettra de :

- Consulter vos informations personnelles
- Modifier votre mot de passe
- Suivre l'évolution de votre inscription
- Télécharger vos convocations aux différentes épreuves
- Consulter les statistiques de l'opération
- Télécharger vos résultats
- Consulter vos copies et les fiches d'appréciations des correcteurs / examinateurs après avoir effectué une demande auprès du service concours

Exemple : Si le dossier a été déclaré recevable, l'espace candidat sera mis à jour et le statut passe à « admis à concourir », à défaut un courrier de rejet, en recommandé avec accusé de réception, est adressé au candidat.

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie transmet au candidat sur l'espace candidat, toujours de manière dématérialisée, une convocation précisant le lieu et les horaires des épreuves 15 jours avant celles-ci. Cette convocation est accompagnée d'un plan d'accès.

Le candidat doit l'imprimer afin de se présenter avec le jour des épreuves, ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité et avec photographie récente.

Cet espace deviendra un espace lauréat pour tous les candidats admis à un concours.

### Aide à la constitution des pièces de votre dossier

☐ et joindre l'un des documents justificatifs énuméré

Les pièces ou les informations qui vous sont demandées sont indispensables.

Nous vous proposons de vérifier la constitution de votre dossier en cochant les pièces que vous joignez à

celui-ci.	.02 0
Ainsi n'omettez pas de :	
☐ renseigner tous les champs et rubriques du dossier de candidature de façon dématérialisé	e
☐ déposer le dossier d'inscription sur l'espace candidat avant la date limite de dépôt	
□ joindre la copie de la carte d'identité	
<u>Concours externe:</u>	
□ joindre la copie du ou des diplômes requis	
Pièces à fournir, le cas échéant :	
☐ joindre le formulaire de demande d'équivalence, figurant dans le dossier d'inscription o annexe sur le calendrier concours	<mark>u er</mark>
□ et joindre les documents justificatifs énumérés	
et joinure les documents justificatifs enumeres	
☐ joindre l'attestation de demande de dérogation père et mère de 3 enfants ou de sportif de	hauf
niveau, figurant dans le dossier d'inscription ou en annexe sur le calendrier concours	

### Aide à la demande d'équivalence de diplômes

### PIECES A FOURNIR PAR LE CANDIDAT AU CONCOURS EXTERNE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL (SESSION 2021) A L'APPUI D'UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOMES

Les pièces ci-dessous doivent impérativement être jointes par le candidat, en fonction de sa situation, dans le cadre d'une demande d'équivalence de diplômes :

### CANDIDATS AYANT BENEFICIE D'UNE EQUIVALENCE DE DIPLOMES POUR LE MEME CONCOURS OU POUR TOUT AUTRE CONCOURS POUR LEQUEL LA MEME CONDITION DE QUALIFICATION EST REQUISE

#### FOURNIR:

- la présente demande d'équivalence de diplômes dûment complétée et signée par le candidat,
- une copie de la décision favorable d'équivalence de diplômes délivrée par une autorité compétente pour un même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise.

### CANDIDATS BENEFICIANT D'UNE EQUIVALENCE DE DIPLOMES DE PLEIN DROIT

#### FOURNIR:

la présente demande d'équivalence de diplômes dûment complétée et signée par le candidat,

- une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux des diplômes ou titres requis,
- ou une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis,
- ou une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis,
- ou une copie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

### CANDIDATS TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLOME IMMEDIATEMENT INFERIEUR A CELUI REQUIS ET JUSTIFIANT D'AU MOINS DEUX ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

#### **FOURNIR**:

- la présente demande d'équivalence de diplômes dûment complétée et signée par le candidat,
- une copie du diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis,
- une copie des certificats de travail, des contrats de travail ou, à défaut, des bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelles exercée,
- tout autre document permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de poste, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...),
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie du contrat de travail s'il mentionne la CSP...).

### CANDIDATS JUSTIFIANT D'AU MOINS TROIS ANS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

#### FOURNIR:

- la présente demande d'équivalence de diplômes dûment complétée et signée par le candidat,
- une copie des contrats de travail et des certificats de travail délivrés conformément à l'article L. 122-16 du code du travail, ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée,
- ou tout autre document établi par un organisme habilité, et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat (profil de poste, enregistrement au Registre du Commerce ou extrait Kbis, déclaration Urssaf, copie de déclaration fiscale énonçant le statut...), documents traduits le cas échéant en français par un traducteur agrée,
- si possible, tout document permettant d'identifier, pour chaque activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) correspondante (copie de la convention collective, copie du contrat de travail s'il mentionne la CSP...).
- ▶ LES CANDIDATS TITULAIRES D'UN TITRES OU DIPLOMES OBTENUS DANS UN AUTRE ETAT QUE LA FRANCE doivent par ailleurs fournir une copie de l'attestation de niveau du diplôme étranger délivrée par l'ENICNARIC France du Centre International d'études Pédagogiques (CIEP), ainsi qu'une traduction du titre ou diplôme, par un traducteur assermenté, lorsqu'il est rédigé dans une autre langue que le français.

### **Concours interne:**

☐ joindre l'état des services, figurant dans le dossier d'inscription ou en annexe sur le calendr	<mark>ier</mark>
<b>concours</b>	
complété, rempli et signé par votre collectivité	

☐ joindre le dernier arrêté de situation indiquant le grade actuel

### <u> 3ème concours :</u>

□ joindre l'une des attestations, figurant dans le dossier d'inscription ou en annexe sur le calendrier concours, selon votre situation (membre d'une association, élu, missions syndicales ou expérience professionnelle)

☐ joindre toutes les pièces justificatives à l'appui

## Pour les candidats ayant une reconnaissance de travailleur handicapé

Les candidats ayant une reconnaissance de travailleur handicapé doivent avoir fait l'objet d'une orientation en milieu ordinaire de travail et leur handicap doit être compatible avec la fonction postulée.

Si leur handicap le nécessite, ils peuvent bénéficier, sur la justification d'un certificat médical établi par un médecin agréé par le Préfet, d'un aménagement d'épreuve(s).

Ils doivent alors fournir:

☐ le certificat médical, figurant dans le dossier d'inscription ou en annexe sur le calendrier concours, prescrivant le ou les aménagement(s)

La liste des médecins agréés par département est consultable sur le site de l'Agence régionale de Santé : https://www.ars.sante.fr/les-medecins-agrees-2

Les pièces ou les informations qui vous sont demandées ci-dessus sont indispensables.

### Mot de passe et identifiant



Lors de votre inscription, il est demandé un mot de passe à la validation de votre dossier.

A la fin de l'inscription, le candidat reçoit alors un mail indiquant son identifiant.

L'identifiant et le mot de passe lui permettent ensuite d'accéder à l'espace candidat sécurisé pour les différentes étapes du déroulé de cette opération.

Le candidat doit absolument les conserver!

Le service concours transmettra sur cet espace candidat sécurisé différentes informations (évolution du statut du dossier : reçu, recevable, à compléter, rejeté etc.) et différents documents (convocations, plans d'accès, courriers de résultats etc..).

En cas de réussite au concours ou à l'examen, il est demandé au candidat de conserver les codes d'accès à cet espace sécurisé pour suivre son inscription sur la liste d'admission, jusqu'à sa nomination sur un poste.

#### **Mention RGPD**

Les renseignements qui sont demandés aux candidats sur le dossier d'inscription, sont exclusivement réservés au traitement informatisé de leur candidature et destinés à la seule administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) garantissent aux candidats un droit d'accès et de rectification des données les concernant.

Ces données sont conservées pour une durée de 5 ans à réception de leur candidature.

Conformément aux dispositions en vigueur, les candidats peuvent exercer ce droit d'accès auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, Parc d'activités Alpespace – 113 voie Albert Einstein, FRANCIN, 73800 PORTE-DE-SAVOIE, tél. 04 79 70 22 52, mail : accueil@cdg73.fr.